

ANNEE 2026-2027

DOSSIER D'INSCRIPTION A RAPPORTER AU LYCEE

Documents à compléter

- Fiche de renseignements (sauf pour les élèves télé-inscrits)
- Fiche valeurs de la République
- Annexe3-A Fiche information pour les traitements s'appuyant sur le contrôle d'accès et de vidéosurveillance.
- Fiche infirmerie à compléter
- Fiche d'urgence
- Pour les élèves **mineurs** s'inscrivant en section industrielle : le questionnaire de santé (travaux réglementés)
- Coupon d'inscription à la demi-pension.
- Autorisation du représentant légal pour l'allocation de stage en faveur des lycéens.

Documents à apporter :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'élève.
- Photocopie du livret de famille (**parent et enfant concerné** par l'inscription seulement).
- Attestation de recensement ou journée d'appel (pour élèves de 1^{ère} ou terminale)
- 2 photos d'identité, regroupées dans une enveloppe portant le nom de l'élève et la classe.
- 1 RIB ou RIP au nom du parent pour le remboursement de frais de stage et le paiement des bourses pour les familles concernées (service intendance).
- 1 RIB pour le paiement de l'allocation de stage (si **l'élève est majeur le RIB est obligatoirement à son nom** : service bureau des entreprises).
- Carnet de santé + photocopie du carnet de vaccination à jour.
Glisser dans l'enveloppe ci-jointe, les documents médicaux confidentiels (fiche confidentielle de renseignements médicaux, ordonnance, PAI, PAP...).
- 1 chèque de 10 € à l'ordre de l'Association Sportive (voir rubrique Association Sportive), adhésion facultative.

DEMANDE D'INTERNAT : L'internat est celui du Lycée Descartes de Saint Genis Laval. Les élèves qui souhaitent être hébergés à l'internat doivent se faire connaître auprès du lycée Descartes (tél 04 78 56 75 80) dès leur inscription (réservé aux élèves habitants hors département).

FONDS SOCIAL : En cas de difficulté financières vous pouvez contacter l'assistante sociale ou le service intendance afin de solliciter le fond social.

LE PASS'REGION : Cette carte est attribuée gratuitement par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle finance en partie l'équipement des classes industrielles par l'intermédiaire de la BEPJ (une participation financière peut vous être demandée), elle permet une participation à l'achat des livres scolaires, et offre des avantages pour l'accès aux sorties culturelles et une remise sur la licence sportive.

Tous les élèves doivent s'inscrire sur le site : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Vous ne pouvez accéder au lycée et à la demi-pension qu'avec votre CARTE PASS'REGION

aussi, vous devez toujours l'avoir en votre possession (la photo, les noms et prénoms doivent être lisibles)

TRANSPORTS SCOLAIRES : Inscription ou renouvellement uniquement sur internet pour les cars du Rhône <https://www.carsdurhone.fr/scolaires> ou TCL <https://e-tecely.tcl.fr>.

MAISON DES LYCEENS : La M.D.L. est une association, animée et gérée par les élèves du lycée, avec le concours des adultes. Elle a pour but de promouvoir le sens des responsabilités, valoriser la créativité, et favoriser les échanges. Différentes activités ou clubs pourront être organisés en fonction des demandes des élèves et de la disponibilité des personnels pour les encadrer.

L'ASS : Association Sportive : assure son recrutement parmi les élèves volontaires. Elle est affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) pour participer à des championnats.

Cette appartenance nécessite l'acquisition, par le jeune, d'une licence et d'une assurance.

La participation à l'association sportive suppose l'adhésion à l'A.S. pour un montant de 10 Euros pour l'année scolaire (adhésion facultative à l'ASS).

Informations sur le traitement de vos données personnelles pour l'inscription dans l'établissement scolaire

Les données personnelles collectées via le dossier d'inscription papier sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès du LYCEE PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL de BRIGNAIS.

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet de différents traitements mis en œuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'éducation nationale :

- la gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- la gestion administrative et financière ;
- le suivi de la scolarité (y compris lié à des scolarisations particulières), l'orientation et l'affectation ;
- la gestion des examens ;
- la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes...) ;
- l'utilisation d'outils de travail informatisés (Environnement numérique de travail, intranet, tablettes...) ;
- la gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes (contrôle d'accès).

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Le responsable des traitements est le chef d'établissement, MME GAUCHON Laure, pour **tous les traitements réalisés au sein de l'établissement** ;

Certains traitements comme la scolarisation des élèves en situation de handicap, la gestion de l'affectation en fonction des spécificités territoriales, le suivi de la scolarité (téléservices d'inscription, livret scolaire numérique, affectation), ou encore la gestion des examens ... sont sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, du recteur d'académie (ou le directeur académique des services de l'Éducation nationale par délégation).

Vos informations personnelles sont conservées de façon sécurisée dans un cadre de confiance pendant la durée réglementée et strictement nécessaire aux traitements (Référence BOEN N° 24 du 16 juin 2005).

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à :

LP GUSTAVE EIFFEL DE BRIGNAIS ;

Les services académiques du rectorat de l'académie de LYON.

Aux institutions :

La Région Auvergne Rhône-Alpes en charge de l'établissement ;

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, Vous-même - et votre enfant s'il a plus de 15 ans - avez le droit d'accéder à vos données personnelles et le droit de les rectifier en formulant une demande écrite au proviseur du lycée ou au délégué à la protection des données de l'académie.

CONTROLE D'ACCES

Pour information, le lycée est placé sous vidéo-surveillance dans le respect de la législation en vigueur.
Mesure adoptée par le conseil d'administration du lycée.